2. I	P-SUISSE	production	n de viand	le bo	vine	et o	vine 202	5 155EE
Nom		Prénom				N° Agrosolution	on $\tilde{\mathbf{q}}$	
Adresse			NP	Lieu				
Téléphone		N° BDTA			N° ca	antonal d'expl.	Statut:  rempli	
Genre de contr. Notification							O pas rempli  pas contrôlé	
Annoncé		Avertissemer	nt					pas applicable
Non annoncé		Exclusion						X existant
1.2 E	Exigences de b	ase						
1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PE		R			Date du c	dernier contrôle PER	
1.2.2	Il n'y a pas de lacunes évidentes liées à		la protection des ani	imaux				
2.0 E	xigences labe	el pour l'ensen	nble de l'expl	oitatio	n			
2.0.1	Moins de 90% des nutriments organiques produits sont évacués ou ces éléments fertilisants doivent être intégralement acheminés vers des installations de production de biogaz/compost et/ou des exploitations PER.							
2.1 \	/eaux à l'engra	ais Places la	abel potentielles:			Aucun a installat	animal n'est présent lo tions et surfaces corre	ors du contrôle, cependant les espondent aux exigences label
2.1.1	Les veaux gras, l'éco propres	urie ainsi que les inst	allations d'alimentat	ion sont				
2.1.2	Les veaux à l'engrai	anent à l'eau						
2.1.3	Les aires de repos sont recouvertes en suffisance avec de la paille de céréales, colza, litière ou matériel similaire selon le manuel de contrôle.							
2.1.4	Les veaux d'engraissement boivent au moins 1000 l. de lait entier, ainsi qu'un complément selon le plan d'affourragement (les veaux achetés doivent boire au min. 700l. de lait entier).							
2.1.5	5 II y a du foin à disposition dans un râtelier ou une crèche							
2.1.6	Tous les veaux à l'engrais sont détenus selon les exigen			SRPA				
2.1.7 Auto-déclaration : Les veaux qui auraient étés traités 2 fois avec un antibiotique sont commercialisés dans le canal AQ								
2.2 Gros bétail à l'engrais Places label potentielles:						Aucun a	animal n'est présent le	lors du contrôle, cependant les espondent aux exigences label
	Bœufs ou génis	-				IIIStaliat	ions et sunaces cone	espondent aux exigences label
2.2.1		ont recouvertes de lit			<u> </u>			
2.2.2	Le bétail d'étal, l'écu propres	ırie ainsi que les insta	allations d'alimentation	on sont				
2.2.3	Pas d'utilisation d'ur	ée pour l'alimentatior	n du bétail à l'engrais	S				
2.2.4	Tous les animaux (c SST	emplissent les exiger	nces					
2.2.5	Tous les animaux (cat. A3, A4, A7, A8) remplissent les e SRPA			nces				
Ques	tions complén	nentaires pou	r les bœufs o	u génis	ses d	e pâtu	rage	
2.2.6	Tous les animaux à permanent à une co période de végétation	l'engrais (cat. A3, A4 urette et quotidienner on	., A7, A8) ont un acc ment au pâturage du	ès urant la				
2.2.7	L'exploitation respectiviande basée sur les	roduction de lait et d	le					
2.2.8	Auto-déclaration :							

2.3	Swiss Black Angus	Places label potentielles:		Aucun animal n'est présent lors du installations et surfaces correspon						
2.3.1	Les aires de repos sont recouvertes de A9)	e litière selon la SST (cat. A2 -								
2.3.2	Tous les animaux Swiss Black Angus, sont propres	les écuries et les installations								
2.3.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimenta	tion animale								
2.3.4	Pas d'utilisation de soja pour l'alimenta	ation des Swiss Black Angus								
2.3.5	Tous les animaux (cat. A2 - A9) de l'exploitation remplissent les exigences SST									
2.3.6	Tous les animaux (cat. A2 - A9) de l'exercisences SRPA	xploitation remplissent les								
2.3.7	Tous les animaux des catégories A2, A5 et A9 ont un accès permanen à une courette et quotidiennement au pâturage durant la période de végétation									
2.3.8	Tous les animaux des catégories A3, a permanent à une courette	A4, A6, A7 et A8 ont un accès								
2.3.9	Le taureau d'élevage est reconnu com des races à viande	nme race Angus dans le herdbo	ook							
2.4	Moutons / agneaux Place	s label potentielles:		Aucun animal n'est présent lors installations et surfaces correspo						
2.4.1	Les surfaces de couche sont recouv	rertes de litière		mistaliations of surfaces correspo	shaent dax exigences label					
2.4.2	Les moutons/agneaux, l'écurie ainsi d'alimentation sont propres	que les installations								
2.4.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimen	tation des moutons/agneaux								
2.4.4	Tous les animaux (catégories D1 D3 l'exploitation remplissent les exigence									
Remarques										
	la producteur/trice renonce au contrôle									
	<ul> <li>-viande et SUISSE GARANTIE (pour a /la producteur/trice renonce au contrôle</li> </ul>			·	4 dernieres annees).					
accès	oroducteur/trice certifie par sa signature à tous les animaux label (lieu de déten	tion) au contrôleur. Le product	eur peut exig	ger un nouveau contrôle par l'organi						
Dat	ans les 3 jours ouvrables. Les éventuell te du Heure de fin du	Signature du/de la		ignature du contrôleur	Identification de					
con	trôle contrôle	producteur/trice		N° natel:	l'organe de contrôle					
Zone I	olution SA, ndustrielle du Grand-Pré 4 D, 1510 Mo 21 601 88 08	Agrosolutio udon Organe de Producteur,	contrôle:	Original Copie © ( Copie	agrosolution 2025					